

AVIS PUBLIC

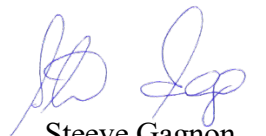
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Saint-Félicien (salle n° 342) située au 1209, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien, le mardi 10 octobre 2023, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 308-2023 ayant pour objet de modifier la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce onzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint